

## Jours de travail hebdomadaire

Par **tonivege**, le **25/06/2023 à 14:43**

Bonjour,

Je suis prestataire en informatique avec un contrat de travail de 35h sans RTT.

Pour faire mes 35h hebdomadaire, je peux soit faire 7h/j soit faire 8h du lundi au jeudi et 3h le vendredi matin mais dans ce cas, ma société de service ne peut pas facturer le vendredi après midi.

Ma société veut donc m'imposer de travailler 7h/j toute la semaine comme cela elle peut facturer 5 jours pleins. Sachant qu'en prestation informatique, travailler 7h/j est simplement irréaliste.

Ceci revient à dire que ma société facture 40h/semaine alors qu'elle me rémunère 35h...

Ma société a-t-elle le droit de m'imposer de travailler 7h/j du lundi au vendredi ?

Merci de vos réponses éclairées

Par **Lorella**, le **26/06/2023 à 12:18**

Bonjour,

[quote]

Je suis prestataire en informatique avec un contrat de travail de 35h sans RTT.

[/quote]

Vous êtes auto entrepreneur ou salarié ? Ce n'est pas très clair.